



Au Puy en Velay le 31/01/2020

La réforme des règles de mobilité dans la fonction publique marque la poursuite d'une transposition pure et simple **des logiques d'activité du marché privé dans les services publics**.

Cette transposition a déjà été entamée avec le recrutement de plus en plus courant de contractuels, y compris au niveau de l'encadrement. (Mais cela parle aussi en creux de la désaffectation de plus en plus grande pour ces postes qui ne trouvent plus preneur...).

Contractuels donc, recrutés pour des missions courtes (6 mois à 1 an), bien souvent à temps partiels, sous-payés (une DSPIP adjointe touchant moins qu'un CPIP titulaire depuis un an, une DSPJJ contractuelle touchant l'équivalent d'un éducateur titulaire, des travailleurs sociaux payés au SMIC), précarisés, et de fait malléables à merci.

Mais ne soyons pas nombrilistes, et observons que cette entreprise de précarisation est générale.

Alors que les agents du ministère de la Justice tant au SPIP que les équipes de la PJJ se trouvent au carrefour des autres services publics, ils ne peuvent qu'en observer le démembrement et ainsi assister au funeste spectacle de leur avenir proche.

Les hôpitaux, l'enseignement, la formation professionnelle, les services de Pôle Emploi, les pompiers, les policiers, les magistrats, autant d'institutions et de professionnels en souffrance auxquels les tenants de logiques rapaces donnent toujours moins de moyens pour toujours plus maltraiter le public pris en charge et finalement s'auto-agresser dans des gestes désespérés.

Quelle belle époque vivons-nous où des directrices d'école maternelle, des soignants, des policiers, un étudiant et tant d'autres se suicident du fait de leurs conditions de travail et d'existence !!

Au-delà de ces mises en concurrence ubuesques de la misère, nous assistons à des attaques en règle de la légalité.

Cette **mise en concurrence** d'agents d'un service public régalién (ayant tous été reçus au même concours national pour exercer sur des postes dont les missions sont définies uniformément par le Code de Procédure Pénale) représente également **une rupture de légalité** par rapport aux engagements souscrits lors du recrutement par l'État de ses agents.

Cette trahison nous paraît scandaleuse et susceptible d'être interrogée au niveau légal, auprès du Conseil d'État.

Ainsi à la veille de la prochaine mobilité dans les services, se développe sur les terrains le sentiment d'être pris dans une nasse.

Si les agents acceptent jusqu'ici de passer un concours national en assumant la mobilité que cela comprend, c'est bien parce qu'ils sont assurés d'avoir la possibilité de **faire converger, tôt ou tard, vie professionnelle et vie familiale**.

Or avec cette réforme, ceci n'est plus vrai, ni pour ceux qui veulent partir pour construire leur avenir ailleurs, ni pour ceux qui veulent rester et qui ont trouvé un lieu pour s'établir.

A quelle bassesse seront-ils demain tenus pour pouvoir, peut-être, espérer être choisis lors de **campagne de recrutement clownesque** où les chefs de services exerceront **un pouvoir discrétionnaire, défini comme tel ?**

Comment dans des services déjà carencés ces mêmes chefs de service donneront-ils des avis favorables pour que leurs agents partent ?

A quelles contorsions devront se plier ceux qui ont bâti leur vie à un endroit qu'ils ne sont pas désireux de quitter?

Comment être sûr de la neutralité des avis quand l'opacité la plus grande va orchestrer ce mercato qui mettra à mal, l'encadrement, les agents et les équipes ?

Et de fait, quels impacts sur les personnes que nous devons accompagner dans des parcours de vie de plus en plus chaotiques, marqués par des maltraitances, des carences, l'insécurité et le manque de repère?

Comment appliquer les RPO si nous-mêmes avons le sentiment d'être maltraités par des méthodes de management archaïques qui ne produisent qu'insécurité, soumission, frustration et colère?

En fait, nous sommes à l'apogée du grand n'importe quoi institutionnalisé.

Mais comme nous le rappelle un Directeur de l'Administration Pénitentiaire

« tout le monde ne se vaut pas »

Dans une République de plus en plus fantoche dont la devise affichée est encore

« Liberté, Egalité, Fraternité »

ces mots n'ont plus de sens et de fait sont remplacés par la devise Macroniste :

« Méritocratie, inégalité, concurrence »